

Parce que l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais a des messages à faire passer et parce qu'elle doit porter la parole citoyenne, son Conseil d'Administration s'est réuni, le 08 Février dernier, dans une composition élargie.

Depuis 2017 et le congrès intitulé « Réussir la France », les maires et présidents d'intercommunalité ont alerté sur les risques majeurs de délitement du tissu social et de fractures nouvelles au sein de notre pays : la baisse massive des moyens de fonctionnement de 13 milliards en 5 ans et la suppression de la taxe d'habitation amputent gravement l'autonomie des collectivités, la nouvelle politique du logement social et la réduction des emplois aidés ont largement entamé le schéma consensuel habituel et, très clairement, les élus ont eu la désagréable impression collective de n'être ni écoutés ni entendus.

L'AMF avait proposé la création d'une agence de cohésion des territoires mais cette belle proposition pour garantir l'équité des territoires, rappeler les fondamentaux de l'égalité républicaine et garantir les partenariats sur la base du respect mutuel des responsabilités des parties n'apparaît pas à la hauteur des enjeux. Sans projet et sans moyens nouveaux, cette agence n'a qu'une volonté de mieux coordonner l'intervention de l'état et d'établissements publics de financement.

Aussi l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais souhaite :

- Une autonomie décisionnelle et financière des communes, échelon premier reconnu par les citoyens alors que les compétences du mille-feuille administratif étioilent ce premier échelon de démocratie représentative.
- Une loi annuelle retraçant les relations financières et fiscales entre l'Etat et les collectivités sur la base de l'article 40 de la constitution pour garantir la compensation financière des transferts de charge.
- L'accélération de l'aménagement numérique des territoires comme outil de développement et non substitut à la fermeture physique de services publics. La révision des bases de calcul de la fiscalité locale et la compensation intégrale de la taxe d'habitation.
- Face à une ARS, organisme inaccessible qui ne remplit pas sa fonction dans l'organisation territoriale du système d'accès aux soins, une politique plus directive dans l'installation des praticiens, favoriser la télémédecine et développer les formations IPA (Infirmières en pratiques avancées). L'augmentation des moyens attribués par l'Etat en matière de santé au regard des besoins de la situation sanitaire dans le Pas-de-Calais.
- La mise en place d'un « Plan Action Cœur de Ville » à destination des bourgs centre

En lançant le grand débat, le Président de la République redécouvre, face à la crise majeure et violente qui secoue notre pays, que les 540.000 élus locaux sont des fantassins utiles de la République. Les élus veulent un Etat GARANT et non un Etat GERANT et suspicieux.

Ces fantassins n'acceptent pas d'être des « faire-valoir » ou des alibis et rappellent leur refus :

- D'être les seuls à participer à la réduction de la dette publique en subissant la diminution des crédits et le transfert de charges.
- D'être écartés du bénéfice de la présence de nombreux services de proximité laissant ainsi à l'abandon des pans complets de nos territoires ruraux ou suburbains. L'accès de proximité aux services publics est un signe d'équité et de citoyenneté.
- D'une lecture extensive de la loi NOTRE conduisant à marche forcée à une intégration intercommunale subie et contrainte au lieu d'être consentie. Les élus demandent de ne pas confondre équité et égalité ; il faut tenir compte des spécificités territoriales.

Nous voulons, dans ce grand débat qui concerne tous les corps intermédiaires souvent ignorés ou marginalisés, rappeler :

- L'importance du bloc communal ainsi que départemental comme lieu social, aménageur de proximité et veilleur de démocratie.
- Le caractère essentiel dans leur indépendance et leur fonction des Agences de l'Eau pour réussir la transition écologique et des services publics d'eau et d'assainissement performants.
- La place essentielle des communes dans le cadre de la politique de cohésion européenne pour un accès plus facile aux fonds européens.